

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix-Travail-Patrie



AIGLES

En 100 Questions

100 Réponses

*Tout ce que l'utilisateur souhaite savoir sur AIGLES,
l'Application Informatique de Gestion Logique
des Effectifs et de la Solde.*



AIGLES

Application
Informatique de
Gestion
Logique des
Effectifs et de la
Solde

**La matérialisation
d'une vision !**

I. GESTION DE LA CARRIÈRE ET DE LA PAIE

II. TRANSITION ET MIGRATION VERS AIGLES

I- GESTION DE LA CARRIERE ET DE LA PAIE



REPUBLIQUE DU CAMEROUN
 PAIX - TRAVAIL - PATRIE
 MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET
 DE LA REFORME ADMINISTRATIVE
 SECRETARIAT GÉNÉRAL
 DIRECTION DE LA GESTION DES CARRIÈRES
 SOUS DIRECTION DES PERSONNELS
 FONCTIONNAIRES DES SERVICES EDUCATIFS
 SERVICE DES AUTRES PERSONNELS
 ENSEIGNANTS

REPUBLIC OF CAMEROON
 Peace - Work - Fatherland
 MINISTRY OF THE PUBLIC SERVICE AND
 ADMINISTRATIVE REFORM
 GENERAL SECRETARIAT
 DEPARTMENT OF CAREER MANAGEMENT
 SUB-DEPARTMENT OF ESTABLISHED EDUCATION
 SERVICES PERSONNEL
 OTHER TEACHING PERSONNEL SERVICE

ARRETE N° 008720 /MINFOPRA/SGDGC/SDPFSE/SAPE/BI
 Portant intégration de Monsieur DOMGA Flaurant dans le cadre des Maîtres
 d'Education Physique.

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA REFORME ADMINISTRATIVE,

Vu la Constitution ;
 Vu le décret n° 75/789 du 18 décembre 1975 portant statut particulier des corps des fonctionnaires
 de la Jeunesse et des Sports ;
 Vu le décret n° 75/791 du 18 décembre 1975 fixant l'échelonnement indiciaire des différents cadres
 des fonctionnaires ;
 Vu le décret n° 94/199 du 07 octobre 1994 portant statut général de la Fonction Publique de l'Etat,
 modifié et complété par le décret n° 2000/287 du 12 octobre 2000 ;
 Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié
 et complété par le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 ;
 Vu le décret n° 2012/537 du 19 novembre 2012 portant organisation du Ministère de la Fonction
 Publique et de la Réforme Administrative ;
 Vu le décret n° 2018/191 du 02 mars 2018 portant réaménagement du Gouvernement,

ARRETE :

Article 1^{er} : Monsieur DOMGA Flaurant, né vers 1978 à Goundaye, titulaire du Diplôme de Maître Principal d'Education Physique
 et Sportive délivré par le Centre National de la Jeunesse et des Sports de Garoua est, à compter du 04 août 2008, date de prise de
 service, intégré dans le cadre des Maîtres d'Education Physique, au grade de Maître Principal d'Education Physique et Sportive
 (MPEPS) de 2ème classe 1er échelon (indice 335), catégorie "B" deuxième grade de la Fonction Publique.

Article 2 : La dépense résultant des présentes dispositions est imputée sur le budget de l'Etat (Exercice 2023) Imputation
 budgétaire 16 340 0102661 10.

Article 3 : Le présent arrêté sera enregistré et communiqué partout où besoin sera./-

AMPLIATIONS
 - MINFOPRA/DGC
 - MINFI/BUDGET/TRESOR
 - MINJEC/DAG
 - INTERESSE/DOSSIER
 - CHRONO/ARCHIVES

Yaoundé, le 07 décembre 2023
 Le Ministre de la Fonction Publique et de la Réforme
 Administrative

Joseph LE

(é)

48- Comment l'application gère-t-elle la carrière ?

L'application AIGLES offre la possibilité de suivre et de gérer tout le parcours professionnel des agents publics, depuis leur recrutement jusqu'à leur retraite, en se basant sur les performances et les critères de promotion établis par l'État camerounais. Les fonctionnaires ont la possibilité de consulter leur parcours professionnel et leur rémunération à travers le portail en ligne, tout en surveillant leurs avancements.

49- En quoi l'application facilite-t-elle la gestion des retraites ?

L'application AIGLES facilite la gestion des retraites de manière efficace et simplifiée en prenant en compte tous les éléments du parcours professionnel de l'agent public, y compris le passage à la retraite. Elle offre la possibilité de surveiller le progrès des dossiers de retraite et d'automatiser les calculs relatifs à la pension.

50- Comment rectifier les inexactitudes dans les données professionnelles ?

Les utilisateurs ont la possibilité de rectifier les erreurs dans leurs données professionnelles en se rendant sur la section consacrée aux informations personnelles et professionnelles de l'application via le portail web; avec les pièces justificatives. Ils ont la possibilité de proposer des requêtes pour des modifications ou des rectifications qui seront par la suite contrôlées et validées par l'autorité compétente.

51- L'application offre-t-elle la possibilité de suivre les primes et les allocations ?

Effectivement, l'application AIGLES facilite le suivi des allocations, tandis que les primes sont attribuées de manière automatique en tenant compte du poste occupé, de l'activité exercée et du corps concerné. Depuis le portail web, les utilisateurs ont la possibilité de visualiser l'historique de leurs primes et allocations.

52- Est-ce que les rappels prévus seront réglés par le biais de AIGLES ? Si oui Comment ?

Oui, les paiements prévus seront effectués par l'application AIGLES conformément à un calendrier de régularisation établi par MINFI. Les notifications sont calculées et intégrées automatiquement dans le processus de rémunération. Les utilisateurs reçoivent des alertes au sujet des paiements de rappels, et les sommes correspondantes sont intégrées dans leurs fiches de paie.

53- Comment AIGLES facilite-t-elle la gestion des absences et présences ?

Le logiciel AIGLES facilite la gestion des absences et présences des fonctionnaires en utilisant un module biométrique et fournit des outils de suivi et d'alerte. Quand le système sera opérationnel, les dispositifs biométriques noteront les absences et les présences, tandis que des alertes seront envoyées aux superviseurs

en cas de non-conformité. Les agents ont aussi la possibilité de vérifier leurs états de présence et de présenter des requêtes d'absence par le biais du portail en ligne.

54- Est-il envisageable de consulter son bulletin de salaire à travers l'application ?

Effectivement, on peut consulter son bulletin de salaire par le biais de l'application AIGLES et du Portail web, ainsi que procéder à son impression. Les utilisateurs ont la possibilité d'accéder à leurs fiches de paie numériques, d'examiner les informations relatives aux paiements.

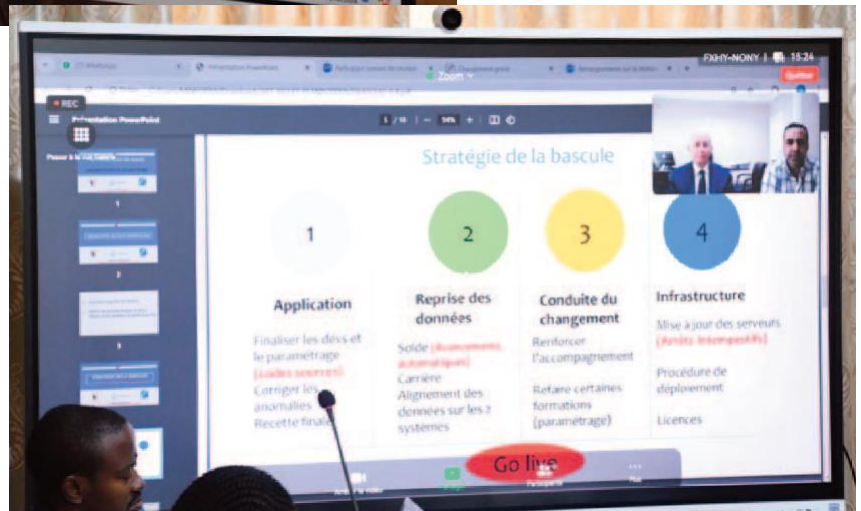
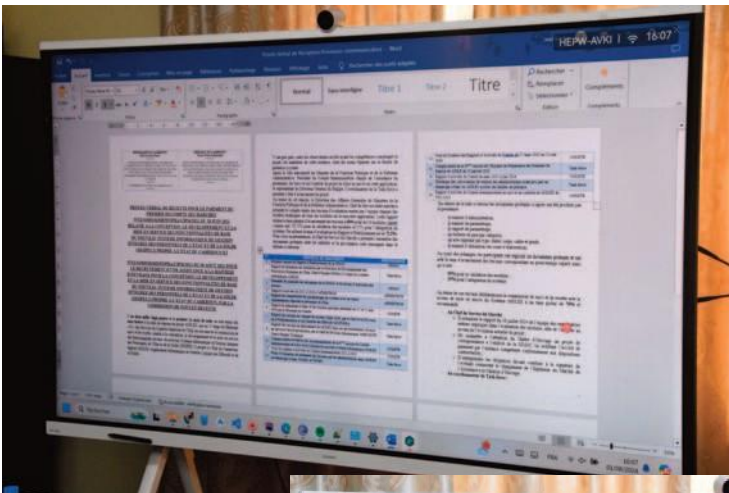
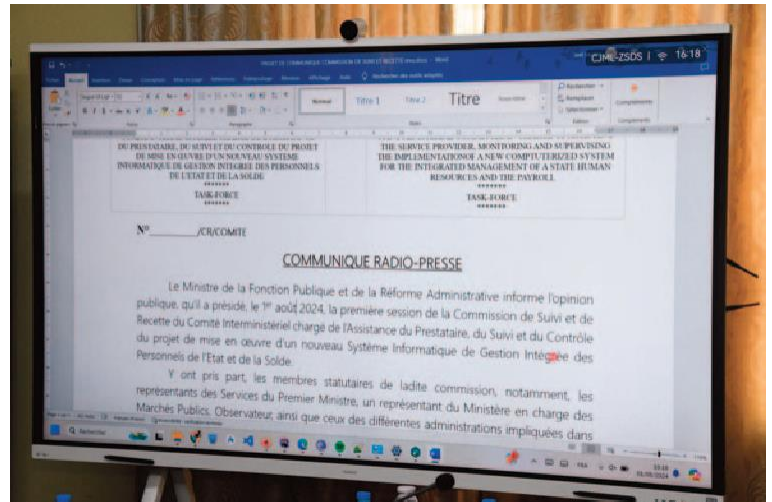
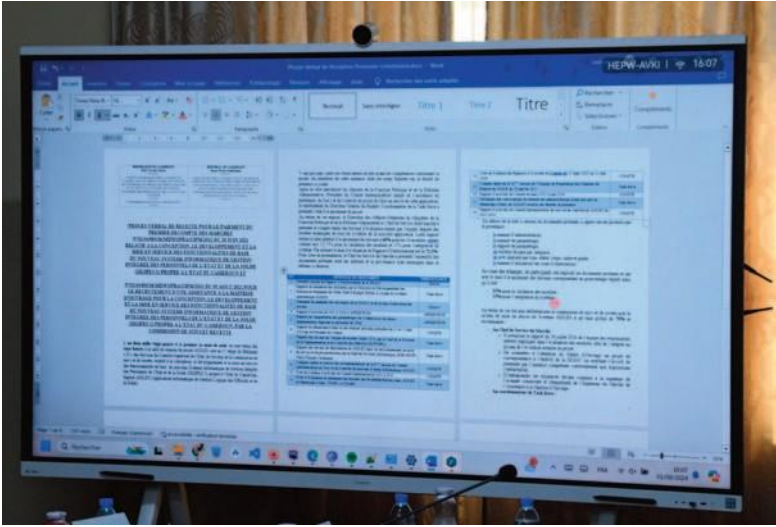
55- Comment l'application aide-t-elle à optimiser la gestion des ressources humaines ?

L'application AIGLES facilite la gestion des ressources humaines en automatisant de nombreuses procédures administratives, en offrant des instruments de suivi instantané, en englobant tous les éléments liés à la gestion des carrières et des salaires, et en favorisant la transparence ainsi que l'échange entre les agents et l'administration. Elle offre aussi la possibilité de regrouper les données, ce qui rend l'accès à l'information et le processus décisionnel plus aisés.





II- TRANSITION ET MIGRATION VERS AIGLES



56- D'où proviennent les données utilisées par AIGLES ?

AIGLES s'appuie principalement sur les sources de données suivantes : SIGIPES pour les informations relatives aux carrières, ANTILOPE pour les données sur les soldes et la Cartographie des postes de travail pour déterminer les postes d'affectation des agents publics.

57- Comment s'est réalisée la transition des données vers AIGLES ?

Le transfert des données vers AIGLES s'est effectué en plusieurs phases. Elle a débuté par une étape de préparation durant laquelle les données ont été épurées et contrôlées afin d'assurer leur intégrité. Par la suite, les données ont été transférées des systèmes précédents vers AIGLES à l'aide d'instruments de migration de données. Des vérifications minutieuses ont été menées à chaque phase pour garantir une migration précise des données sans aucune déperdition d'informations.

58- Quels ont été les principaux obstacles rencontrés lors de la migration ?

Parmi les défis majeurs de la migration figuraient la gestion de la qualité des données, l'harmonisation des formats de données entre les systèmes anciens et AIGLES, ainsi que la réduction au minimum des perturbations pour les utilisateurs. En outre, garantir la protection des données lors du transfert et instruire les utilisateurs sur la nouvelle interface ont également constitué des enjeux significatifs.

59- Pourquoi y a-t-il eu une modification du format des matricules ?

Nombreux sont les facteurs qui ont contribué à la modification du format du numéro d'identification, à savoir :

- la standardisation et l'uniformisation : le format révisé facilite la normalisation des codes d'identification, rendant les systèmes plus homogènes et uniformes. Ceci favorise la gestion des données tout en renforçant l'intégrité des systèmes de suivi ;
- la protection et la confidentialité : le format amélioré pourrait incorporer des aspects de sécurité additionnels, rendant les matricules plus ardues à contrefaire et préservant ainsi davantage les données personnelles des utilisateurs ;
- l'adaptabilité aux systèmes récents : les systèmes contemporains de gestion du personnel et de la paie requièrent fréquemment des formats de données particuliers. L'adaptation du format de numéro d'identification favorise une meilleure adéquation avec ces nouveaux systèmes ;
- la simplification des mises à jour : avec un format plus structuré et standardisé, il est plus facile d'intégrer les matricules dans divers systèmes et bases de données, réduisant ainsi les erreurs et facilitant les mises à jour futures ;
- la réponse aux évolutions réglementaires : parfois, les changements de format peuvent être motivés par des exigences réglementaires ou légales,

nécessitant la mise à jour des systèmes de gestion pour se conformer aux nouvelles règles.

60- Quel est le nouveau format des matricules ?

Le nouveau format des matricules est constitué de huit caractères : les sept premiers caractères en chiffre et le dernier caractère en lettre.

61- Que sont devenus les anciens matricules ?

Les anciens matricules ont été transformés et uniformisés comme suit:

- les matricules qui commençaient par des lettres : remplacer la lettre par 1 et placer ladite lettre à la fin (ancien matricule : S-XXXXXX = nouveau format : 1XXXXXS) ;
- les matricules qui se terminent par des lettres : ajouter le chiffre 0 au début et le reste sans changement (ancien matricule : XXXXX-S = nouveau format : 0XXXXXS) ;
- les matricules qui commencent par le chiffre 8 (pension de réversion) : ajouter le chiffre 8 au début et le reste sans changement (ancien matricule : 8XXXX-S = nouveau format : 88XXXXXS).

62- Comment les utilisateurs ont-ils été formés à la nouvelle application ?

Une série de sessions de formation et d'ateliers pratiques ont été organisés pour former les utilisateurs à la nouvelle application AIGLES. Des manuels d'utilisation complets et des tutoriels vidéos ont aussi été proposés pour accompagner les utilisateurs dans la découverte des fonctionnalités de l'application. Un service d'assistance technique constant a été instauré pour répondre aux interrogations et régler les éventuels soucis.

63- Quelles ont été les réactions des utilisateurs suite à la migration ?

Les réactions des utilisateurs suite à la migration ont dans l'ensemble été positives. L'application AIGLES a été saluée par les utilisateurs pour son interface conviviale et ses fonctionnalités optimisées. Cependant, quelques-uns ont manifesté des inquiétudes au sujet de la courbe d'apprentissage initiale et ont réclamé des formations supplémentaires pour mieux gérer l'application.

64- Quelles leçons ont été tirées de l'implémentation de AIGLES ?

L'implémentation de AIGLES a conduit à diverses leçons, y compris l'importance de la préparation et de la validation des données avant le transfert, la nécessité d'une formation appropriée pour les utilisateurs, ainsi que l'importance d'une assistance technique réactive durant et après le changement. Par ailleurs, un dialogue clair et constant avec les utilisateurs s'est révélé indispensable pour garantir une transition sans heurts.

65- Comment AIGLES gère-t-elle les données des années antérieures ?

AIGLES intègre les données passées, qui peuvent être consultées à travers l'interface utilisateur. Elles ont été purgées, contrôlées et organisées afin d'assurer leur intégrité, leur cohérence et leur pertinence.

66- Comment vérifier que toutes les données transférées sont exactes ?

Pour confirmer l'exactitude de toutes les informations migrées, des contrôles ont été menés et des inspections détaillées à chaque phase de la migration. Des outils de vérification de données ont été mis en place pour comparer les informations avant et après le transfert. En outre, grâce à la plateforme web, les utilisateurs poursuivent la validation de leurs données et signalent toute anomalie détectée pour rectification d'éventuelles incohérences.

70- Y a-t-il eu des troubles durant la période de transition ?

Pendant la transition, on a noté quelques désagréments mineurs, tels que des phases de ralentissement ou des coupures temporaires de services. Cependant, des actions préventives ont été mises en œuvre pour réduire ces perturbations, et des stratégies de contingence ont été établies afin de garantir la pérennité des services indispensables.

71- Quels ont été les bénéfices majeurs de la transition vers AIGLES ?

Parmi les bénéfices majeurs de la transition vers AIGLES nous pouvons compter :

- une base de données intégrées (carrière solde) ;
- l'arrimage du nouveau logiciel de GRH aux standards ;
- la mise en cohérence des données de la solde et de la carrière des agents publics ;
- l'accès en temps réel et en ligne, aux données personnelles (bulletin de solde etc) ;
- les avancements automatiques ;
- les notifications par SMS, Whatsapp et mail ;
- l'arrêt de l'accumulation des dettes salariales dues aux avancements.

72- Quelle stratégie de communication le gouvernement a-t-il adopté concernant la transition vers AIGLES ?

Le gouvernement a utilisé plusieurs moyens de communication pour informer sur la transition vers AIGLES, tels que les communiqués officiels, les campagnes d'information, les séances de formation et d'information destinées aux utilisateurs. De plus, des bulletins réguliers et des mises à jour sur l'avancement de la transition ont été diffusés pour garder les utilisateurs bien informés et impliqués.

